

CONSEIL MUNICIPAL N° 2

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Le Conseil municipal de la commune de Vaires-sur-Marne, siégeant en session ordinaire, en mairie, après convocation légale adressée individuellement à chaque conseiller le cinq avril deux mille vingt-trois, par Madame Edmonde Jardin, Maire.

Étaient présents

Edmonde JARDIN, **Maire** ;

Yohann DESFOUX, Monique COULAIS, Rémy VILCOCQ, Nathalie PEREIRA DA SILVA, Jean-Charles RAMIREZ, Catherine CHIOCARELLO, Didier DESFOUX, Béatrice BOCH, Jean-Luc COCHEZ, **Adjoints au Maire** ;

Pierre-Jean PRILLARD, Jean-Claude FAURE, Roger STADTFELD, Martine AUDY-SCHMITT, Agnès ALENDA, François BROCHÉ, Joëlle DOLMAYRAC, Alain LEGRAND, Claire SCHAEGIS, Marie-José LEVEILLÉ, Synthia GATIBELZA, Daniel WATHLÉ, Isabelle SAUSSET, Paul GODICHE, Marine MOGENNI, Jean-Claude FEDER, Erick NILES, Scarlett BERGAGNA, **Conseillers municipaux**.

Ont donné procuration

Pauline PRILLARD, Conseillère municipale, à M. BROCHÉ, Conseiller municipal ;

Céline RECULET, Conseillère municipale, à M. WATHLÉ, Conseiller municipal ;

Vincent BUI-HUU-TAI, Conseiller municipal, à Mme MOGENNI, Conseillère municipale ;

Frédéric VAUBOURG, Conseiller municipal, à M. NILES, Conseiller municipal ;

Mickaël MAYER, Conseiller municipal, à Mme LEVEILLÉ, Conseillère municipale.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc COCHEZ

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023.....	4
Décisions de Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales	4
1. DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX.....	5
2. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL.....	6
3. VOTE DES TAUX 2023 DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFB) DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (TFNB) ET DE LA TAXE D'HABITATION (TH) SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES.....	7
4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL.....	7

* * * * *

(La séance est ouverte à 19 h 07, sous la présidence de Mme JARDIN, Maire de Vaires-sur-Marne.)

Mme le Maire.- Bonsoir à tous, je vous laisse la parole puisque nous sommes convenus que vous prendriez la parole cinq minutes avant notre Conseil municipal. Je vous demande de vous présenter.

Mme Aïcha ZOUGEN*.- Bonsoir Madame le Maire et à l'ensemble des élus, je suis Aïcha ZOUGEN*. Je suis Vairoise et sur la commune depuis 1998. C'est une commune qui me touche beaucoup, que j'ai à cœur de par sa verdure, sa tranquillité et sa sérénité.

Je suis ici parce que je tenais surtout à vous faire part d'un projet déjà mis en place dans la commune d'Auvers-sur-Oise. M. Saïd BAKARY est Président de l'association Mixte Horizon, association culturelle et cultuelle, sur la commune de Vaires depuis 2013.

En 2014, nous avons sollicité le Maire et l'ensemble de la communauté pour obtenir un lieu de culte sur la commune puisque, par exemple, moi-même qui réside sur la commune depuis plusieurs années, je dois aller sur la commune de Chelles pour pratiquer ma religion. Ce n'est pas tout à fait à proximité puisque, n'étant pas véhiculée, je dois m'y rendre en transports en commun, ce qui nécessite tout de même plus de trois quarts d'heure.

Nous tenons vraiment à vous remercier, je le dis à nouveau : nous vous remercions infiniment de nous avoir accordé un lieu où nous pouvons, tous les ans pendant la période du Ramadan, pratiquer notre religion par le biais d'une convention reconduite chaque année et ce, depuis 2014, soit très peu de temps après la création de l'association.

Ce lieu de culte est aussi culturel puisqu'il propose d'autres activités pour les jeunes. C'est un lieu où l'on peut se recueillir, c'est aussi un lieu d'apaisement surtout pendant la période du Ramadan qui est bénie et sacrée, nous nous retrouvons ensemble pour prier. Cela nous renvoie une grande sérénité, nous sommes là pour partager des valeurs ensemble.

Sur Vaires, il n'y a pas de lieu de culte musulman, il y a une église mais, s'il vous plaît, nous sommes là pour vous demander l'autorisation de faire en sorte que cette convention soit reconduite non pas sur une courte période d'un mois mais sur une période plus prolongée, peut-être de six mois ?

Cela fait huit années que nous prions sur ce lieu rue de l'Écluse et que cela se passe très bien. Il n'y a pas de débordement. Les jeunes fréquentent aussi ce lieu. Ils sont satisfaits. Serait-il possible de nous l'accorder plus longtemps ? Pas pour une courte durée d'un mois. Nous avons des moyens financiers, c'est à notre charge. C'est vrai que ce serait un cadeau de votre part -que je n'ose même pas imaginer- de nous accorder plus de temps.

Vous avez bien vu que, pendant ces huit années, il n'y a eu aucune gêne pour les voisins, vous n'avez pas eu de plainte et que le lieu est entretenu. Est-il donc possible aujourd'hui de reconduire cette convention pour une durée beaucoup plus longue ? Peut-être pourrions-nous convenir d'un essai sur six mois et de voir comment cela se déroule ?

Mme le Maire.- Il était convenu que vous preniez la parole et qu'aucune réponse ne vous serait apportée ce soir puisque, pour ce faire, nous vous avons demandé de prendre rendez-vous. Je vous rencontrerai et nous pourrions en discuter.

Mme Aïcha ZOUGEN*.- Je vous remercie infiniment de nous avoir entendus.

Mme le Maire.- Sur table, vous disposez d'un document récapitulatif des indemnités des élus, un *erratum* dont nous vous ferons part tout à l'heure et des documents concernant le Budget Primitif 2023.

L'Assemblée désigne M. Jean-Luc COCHEZ Secrétaire de séance, puis Mme JARDIN procède à l'appel et au contrôle des délégations de vote.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023

Mme le Maire.- Vous avez pris connaissance du procès-verbal du 14 mars 2023, avez-vous des remarques ?

M. Daniel WATHLÉ.- Notre groupe votera bien entendu le procès-verbal du Conseil municipal du 14 mars 2023, nous avons cependant une demande en rapport avec le Code de déontologie des fonctionnaires.

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons été surpris du nombre de prises de parole que s'est autorisée une de vos agentes, ce qui constitue un manque total de respect pour les élus de cette instance. Lorsque nous, élus, souhaitons nous exprimer, nous devons non seulement demander la parole mais surtout attendre que vous, Madame le Maire, nous donniez l'autorisation de nous exprimer. Dans le compte-rendu que vous nous demandez d'approuver, figurent huit interventions de la part de l'agente en gestion.

Je me permets de rappeler qu'un agent municipal n'est pas un élu municipal et que, de ce fait, il n'a pas le droit à la parole en Conseil municipal, à l'exception d'être sollicité par Mme la Maire pour répondre si cette dernière ne sait pas le faire.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir rappeler les règles à votre agente et de lui demander de ne plus intervenir de son propre chef au sein de ce Conseil municipal.

Mme la Maire.- Je vous remercie, Monsieur WATHLÉ, des nombreux sujets scrupuleux dont vous nous faites part ; j'apprécie beaucoup.

Maintenant, si l'agent en question est intervenu, c'est à ma demande, même si je ne lui ai pas donné la parole officiellement ou ouvertement. Cet agent est là en appui technique et, comme vous l'avez si bien signalé, il répond là où je ne sais pas, dont acte.

Merci, Monsieur WATHLÉ, pour ces propos toujours très courtois.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 14 mars 2023 aux voix - Résultat : 31 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH, de Mme PEREIRA DA SILVA, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA, M. WATHLÉ (pouvoir de Mme RECULET), Mme BERGAGNA, M. NILES (pouvoir de M. VAUBOURG), Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER et 2 abstentions de Mme MOGENNI (pouvoir de M. BUI-HUU-TAI).

Décisions de Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Mme le Maire.- Vous avez été destinataires d'une liste de Décisions prises depuis le 17 février 2023 qui intègre, notamment pour les représentants de l'association intervenus tout à l'heure, des mises à disposition de site.

Y a-t-il des interventions ?

M. Daniel WATHLÉ.- J'ai deux questions :

La première concerne la Décision 21 : quel est le budget prévisionnel pour l'installation de ce système de vidéoprotection ?

[Mme le Maire se tourne vers Mme Murielle FLOCH (DGS)]

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Ce sujet étant à l'étude, nous n'avons pas encore de montant prévisionnel des travaux. Nous avons fait une demande de subvention au montant maximal parce qu'il fallait le faire de mémoire avant le 15 mars.

M. Daniel WATHLÉ.- Combien ce montant maximal représente-t-il ?

Mme Murielle FLOCH (DGS).- C'est en fonction du nombre de caméras. Comme il y a un aléa sur la détermination de ce nombre avec les services de l'État, pour le moment, je préfère ne pas me prononcer. Ce sont néanmoins plusieurs centaines de milliers d'euros.

M. Daniel WATHLÉ.- La deuxième concerne la Décision 24 (travaux de rénovation du stade Roger Sauvage) : quelle est la nature de ces travaux pour un budget de 13 870 € ?

Mme le Maire.- Ce sont des espaces verts.

M. Daniel WATHLÉ.- Nous faisons simplement remarquer que le parking est particulièrement « défoncé », si vous pouviez regarder ce point ?

Mme le Maire.- Tout à fait. Ces espaces seront mis à disposition dans le cadre des JO et utilisés ou autres, il nous faut donc voir. Nous pourrions compléter par des rustines, ce qui sera sans doute fait car il y a de gros trous mais, pour le moment, nous ne prévoyons pas de travaux supplémentaires, hormis ceux-là.

Par ailleurs, nous avons reçu les remerciements de la Fondation de France pour l'aide financière que nous avons votée il y a un an maintenant en faveur de l'Ukraine.

1. DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'EXERCICE DU DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS LOCAUX

Mme le Maire.- Afin d'exercer au mieux leurs responsabilités, les élus locaux peuvent bénéficier de formations au cours de l'exercice de leur mandat.

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales dispose ainsi que « *les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions* ».

La réforme de la formation des élus, ratifiée par la loi n° 2021-771 du 17 juin 2021, conforte ce droit à la formation en pérennisant les dispositifs de financement, en simplifiant l'accès à la formation et en apportant de plus grandes garanties de qualité aux formations délivrées.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine ainsi les orientations en la matière ainsi que les crédits ouverts à ce titre.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels ont droit à un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent (congé renouvelable en cas de réélection). Il s'agit d'un minimum garanti.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de leur formation soit agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune au compte 6531.

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

Le montant annuel dédié à la formation des élus s'élève à 3 390,59 €, correspondant à 2 % des indemnités, inscrites à l'article 6531 du Budget.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les modalités précitées,

- **D'APPROUVER** les modalités de prise en charge de la formation des élus, mentionnées ci-après :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable, auprès du Maire, de la demande de prise en charge précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;

- Liquidation de la facture sur justificatifs des dépenses ;

- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

- **DE DIRE** que les thèmes privilégiés sont les suivants :

- Les fondamentaux du mandat (statut et rôle de l' élu, gestion administrative locale, fonctionnement des collectivités territoriales...) ;
- Les politiques publiques (action sociale et santé, emploi et insertion, coopération décentralisée...) ;
- L' aménagement du territoire (urbanisme, habitat, transports, énergie...) ;
- La communication (enjeux du numérique, relations presse...) ;
- Les finances et la fiscalité.

- **D'ADOPTER** un montant des dépenses annuelles liées à la formation des élus locaux d' un montant de 3 390,59 €, correspondant à 2 % des indemnités, inscrites à l' article 6535 du Budget.

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Mme le Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 28 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH, de Mme PEREIRA DA SILVA, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA, Mme MOGENNI (pouvoir de M. BUI HUU TAI), Mme SAUSSET, M. FEDER, M. GODICHE et 5 abstentions de M. WATHLÉ (pouvoir de Mme RECULET), M. NILES (pouvoir de M. VAUBOURG), Mme BERGAGNA.

Mme le Maire.- L' an dernier, ce point avait fait l' objet d' une polémique puisque le montant inscrit dans cette ligne budgétaire était jugé insuffisant. Or, il n' a absolument pas été sollicité cette année.

M. Daniel WATHLÉ.- Cela ne signifie pas que nous n' avons pas suivi de formation. Simplement, nous avons utilisé en priorité tous nos points CPF.

Mme le Maire.- C' est parfait. Il n' empêche que la ligne décrite l' année dernière n' a pas été sollicitée.

M. Daniel WATHLÉ.- Elle le sera cette année.

2. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L' EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF DE L' EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

M. Yohann DESFOUX.- Nous avons trois points budgétaires :

- une reprise anticipée du résultat de l' exercice précédent ;
- le vote des taux ;
- la présentation du Budget Primitif 2023.

Pour les deux derniers, je vous propose en amont une présentation un peu générale puisqu' ils sont intrinsèquement liés.

Commençons par la reprise anticipée des résultats de l' exercice 2022 au Budget Primitif 2023 de notre budget principal.

Vous avez les différents tableaux, je ne vous ferai pas une lecture de toutes les notes de synthèse, je vous indique simplement quelques éléments et vous préciserai ce que nous vous demanderons de voter, je pense que cette première Délibération budgétaire ne posera pas de difficulté.

Au 31 décembre 2022, le résultat de clôture :

- de la section de fonctionnement s' élève à un peu plus de 1,7 M€ ;
- de la section d' investissement s' élève à -1,4 M€.

Vous retrouverez ces chiffres en rouge dans la présentation, notamment la synthèse dépenses, recettes, fonctionnement et investissement, que nous vous avons imprimée en version A4.

Je poursuis :

- les restes à réaliser en dépenses d' investissement s' élèvent à un peu plus de 3 M€,
- les restes à réaliser en dépenses d' investissement s' élèvent à 1,7 M€.

Allons directement à la fin et à ce qui est reporté au Budget Primitif 2023 :

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats telle qu'autorisée par les textes, en ventilant prévisionnellement le résultat de Fonctionnement 2022 de 1 732 326,55 € à hauteur de 1 617 944,75 € en report à nouveau créateur de Fonctionnement (compte 002) et de 114 381,80 € en compte de réserves (compte 1068).

Pour le contexte, nous votons une reprise anticipée car, contrairement à l'année dernière, nous n'avons pas à disposition à date le Compte Administratif 2022, principalement pour des questions de retard à la Trésorerie. Cela nous oblige à procéder comme auparavant alors que, l'an dernier, nous avons traité le CA et le BP lors du même Conseil, ce qui permettait d'éviter les reprises anticipées.

M. Daniel WATHLÉ.- Pouvez-vous nous préciser ce que représentent les 3 044 000 € de restes à réaliser ? Je n'ai pas réussi à lister tous les restes à réaliser.

M. Yohann DESFOUX.- Ce ne sont que des recettes. Cela comprend :

- 1,2 M€ de la vente des bâtiments situés derrière l'école maternelle de l'Aulnay : cela a été voté l'an dernier mais, pour des questions administratives et notariales, il a fallu le décaler ici.

- 1,8 M€ de diverses subventions dont je n'ai pas la liste sous les yeux et que nous n'avons pas touchées l'année dernière mais qui restent à percevoir.

M. Daniel WATHLÉ.- Pourriez-vous nous les envoyer ?

M. Yohann DESFOUX.- Je pense que cela ne pose pas de difficulté. C'est très important car, que ce soient les restes à réaliser en recettes ou en dépenses, beaucoup de choses ont glissé des années passées en raison du contexte, sur lequel je ne reviens pas.

Je vous rappelle l'objet du vote :

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022 dans chacune des sections, après affectation provisoire du résultat de fonctionnement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) au Budget Primitif 2023. Cette reprise est nécessaire à l'apurement obligatoire du déficit d'investissement constaté au terme de l'exercice 2022, conditionnant le solde de l'excédent de fonctionnement 2022, laissé en report à nouveau créateur (compte 002) conformément au tableau ci-dessous, dont vous disposez.

Mme le Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 23 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH, de Mme PEREIRA DA SILVA, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA et 10 abstentions de Mme MOGENNI (pouvoir de M. BUI HUU TAI), Mme SAUSSET, M. FEDER, M. GODICHE, M. WATHLÉ (pouvoir de Mme RECULET), M. NILES (pouvoir de M. VAUBOURG), Mme BERGAGNA

3. VOTE DES TAUX 2023 DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFB) DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES (TFNB) ET DE LA TAXE D'HABITATION (TH) SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Mme le Maire.- Vous avez également eu sur table le descriptif de l'*erratum* relatif à une modification de taux. C'est un simple souci d'arrondi : la taxe foncière sur les propriétés non bâties était à 54,95 et doit passer à 54,96, soit un écart de 4 €. Cela modifie les lignes budgétaires mais cela n'a pas d'incidence sur le budget ; c'est une simple régularisation.

Vous avez le détail dans l'*erratum*.

M. Yohann DESFOUX.- Comme je vous l'indiquais, je vous présente d'abord le Budget Primitif 2023, puis nous passerons aux votes stricts à l'issue, si vous le voulez bien.

Nous passons donc maintenant à une belle présentation, qui ressemble un peu à celle de l'année dernière mais que nous avons complétée avec plus de nouveautés et d'explications.

Je ne reviens pas sur le contexte, nous l'avons déjà abordé lors du Débat d'Orientations Budgétaires mais rappelons-nous tout de même les éléments qui ont présidé à l'établissement de ce Budget :

Environnement budgétaire + mesures LFI 2023

LFI : Loi de Finances 2023, votée fin 2022

- ❖ **Énergie** : le prix du gaz (+100 %) et de l'électricité (+200 %) [*à ne pas confondre avec le niveau de la facture*] reste élevé par rapport au prix constaté avant crise.

Cela persiste en 2023. Pour vous donner une idée le prix du gaz s'établit à x 2, voire x 2,5 et l'électricité reste entre 3 fois et 5 fois supérieure. Cela n'a rien à voir avec les valeurs que nous avons connues l'année dernière (x 10, voire x 30) mais nous sentons que nous allons vivre avec ces moyennes pendant deux ou trois années.

Attention, ce que je vous précise là concerne la partie liée à l'énergie de la facture (molécules), les deux tiers restants correspondent à des taxes et contributions diverses.

- ❖ **Inflation des produits manufacturés + augmentation automatique des contrats**

C'est intrinsèquement lié à l'énergie. C'est donc le serpent qui se mord la queue, l'énergie étant la mère de toutes les batailles. En tout cas, c'est le premier élément qui engendre une inflation sur un certain nombre de choses.

- ❖ **Point d'indice + grille Cat C** : impact en année pleine de la hausse du point d'indice de +3,5 % (+350 k€ en 2022 ; +750 k€ en 2023 par rapport à 2021), auquel il faut ajouter la revalorisation des rémunérations liée à l'augmentation du SMIC (principalement les catégories C qui représentent 87 % des effectifs à Vaires).

- ❖ **Rehaussement des taux d'intérêt**

Il s'est déjà manifesté mais il s'accroît. Par conséquent, l'endettement nous coûte plus cher.

- ❖ **Contributeur net au FPIC pour 72 k€**

Je l'ai remis car il me semble que, l'an dernier, nous étions encore bénéficiaires d'une partie du FPIC, même si nous étions déjà un peu contributeurs. Cette année, nous sommes contributeurs nets.

Quelques informations issues de la Loi de Finances :

- ❖ **Taxe d'habitation** : le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) avait été bloqué en 2021 et 2022. En 2023, **les collectivités territoriales peuvent à nouveau voter un taux de THRS** (lié au taux de TFPB).
- ❖ **Valeurs locatives** : le coefficient des valeurs locatives applicables aux locaux d'habitation et industriels est calculé à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisés du mois de novembre de l'année n-1. En 2023, la revalorisation des valeurs locatives devrait être de +7,1 %.
- ❖ **Amortisseur Électricité** : aide de l'État couvrant jusqu'à 20 % du prix, directement imputée par les fournisseurs d'énergie sur la facture.
- ❖ **Filet inflation** : La commune de Vaires était pressentie éligible, au regard des indicateurs, et a perçu 125 k€ d'avance. Il convient de les rembourser puisque le critère relatif à l'épargne brute 2022 n'est pas atteint. Pour 2023, les critères ont évolué (la baisse de l'épargne brute devra dépasser les 15 % entre 2023 et 2022, contre 25 % l'année passée), il faudra attendre le CA 2023 présenté au T1 2024 pour savoir si la commune pourrait être éligible.

Nous ne pouvons pas connaître ce troisième critère et il s'avère que nous avons fait suffisamment d'efforts pour ne pas être en situation suffisamment critique pour être éligibles au Filet inflation.

Pour la suite, nous ne le saurons que début 2024 mais cela nous ferait du bien. Néanmoins, le point d'interrogation est tellement haut que nous ne pouvons pas l'inscrire.

En conclusion, nous pouvons dire que cette année aura été assez dense.

Grands principes

❖ Absorber et compenser les effets de l'inflation

Ces effets ont été réels et majeurs sur les finances publiques. Je rappelle que les différents clients potentiels en tout cas en matière d'énergie ont été relativement épargnés, même si des +4 % ou +15 % ont été constatés pour les particuliers mais qu'une collectivité territoriale est considérée comme une entreprise. À ce titre, elle a subi des hausses terribles.

Nous avons donc essayé de compenser ou d'absorber par un certain nombre d'actions cet effet de l'inflation. Évidemment, vous verrez que nous n'avons pas pu le faire à 100 %.

❖ Contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement et notamment celles des effectifs

Les effectifs n'ont pas augmenté, ils ont plutôt baissé. Et nous pourrions revenir sur les modalités de calcul.

❖ Recourir à des investissements fortement subventionnés

Ce sont des investissements fortement subventionnés par la DETR et différents fonds départementaux, gouvernementaux parce que le reste à charge pour la commune ne lui permet pas aujourd'hui de dépenser 3 M€ ou 4 M€ sur ses fonds propres. À notre arrivée, il a fallu augmenter la part des subventions dans nos investissements, ce que nous avons fait mais, là, nous le faisons encore davantage.

❖ Poursuivre les investissements afin de réduire la facture énergétique et préparer les JO 2024

❖ Certains gros investissements, tel que la rénovation du Pavillon Louis XIII, sont suspendus

Vous le savez, nous en avons déjà parlé, certains très gros investissements telle que la rénovation du Pavillon Louis XIII sont aujourd'hui suspendus, puisque la rénovation pour 2 M€ qui était actée et pour laquelle nous avions des subventions est passée du jour au lendemain avec l'inflation à 3 M€, soit +1 M€ à la charge de la commune. Au vu des finances, ce n'était pas soutenable.

❖ Continuer à se désendetter (*en empruntant moins que ce que l'on rembourse*)

C'est un principe auquel je tiens. Il ne nous fait pas plaisir mais tout le monde devra le respecter, les équipes futures également puisque nous étions à un niveau d'endettement trop important. Tous les ans, nous nous désendettions, moins qu'en 2021 et 2022 mais nous poursuivons sur ce budget 2023 encore un peu.

Focus sur l'évolution du prix des fluides (gaz, électricité, eau, carburant)

Au sein du chapitre 011	2022	2023	%
Gaz	197 k€	570 k€	+189 %
Electricité	529 k€	882 k€	+ 67 %
Carburant	24 k€	39 k€	+60 %
Eau	50 k€	74 k€	+ 46 %
Total	800 k€	1 564 k€	+95 %

+ 764 k€
(quasi doublement)

J'ai tenu à faire ce focus pour que chacun ait bien en tête les masses dont nous parlons sachant qu'en 2022 cela avait commencé à augmenter puisque, encore une fois, cela n'a rien à voir avec les particuliers.

Pour l'électricité, cela n'a pas tout à fait doublé parce que nous avons fait un certain nombre d'investissements notamment dans l'éclairage public. En effet, les éclairages extérieurs ont tous été refaits

entre fin 2022 et début 2023. Or, ce passage en Leds a diminué les consommations d'électricité de près de 80 %. Sans cela, ce chiffre serait beaucoup plus important.

Quant à l'eau, il faut savoir que son traitement utilise de l'énergie, qui est répercutée dans le prix final.

En conclusion, nous avons près de 800 000 € à payer en plus pour services équivalents et consommations en baisse sur l'électricité. C'est un effort colossal et jamais vu d'une année sur l'autre en dépenses de fonctionnement. En plus, cela ne concerne que les fluides puisque nous reviendrons après sur les Ressources Humaines et la masse salariale qui s'additionnent à ce supplément à payer.

Recettes de fonctionnement 2023

En k€	BP 2022	BP 2023	% RRF* 2023	TAUX D'EVOLUTION
73 - IMPOTS ET TAXES	11 755	12 771	69,01%	+ 8,64%
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	2 619	2 798	15,12%	+ 6,83%
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 018	1 087	5,87%	+ 6,78%
AUTRES RECETTES	395	231	1,25%	- 41,52%
002 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 318	1 618	8,74%	+ 22,76%
TOTAL	17 113	18 505	100 %	+ 8,13%

L'augmentation simple liée aux bases cadastrales issue de la LFI2023 fait que nous allons toucher automatiquement +700 000 €. C'était l'effet base. Retenez juste ce chiffre, il est certes important mais vous verrez en quoi il était insuffisant pour compenser les différentes hausses.

Produit des services : il s'agit du produit des centres de loisirs, cantines, etc. de toutes les prestations dont les enfants peuvent bénéficier. Vous voyez +6 % mais ce n'est pas tout à fait exact puisque, si on prend le Compte Administratif 2022, on constate que l'on est quasiment stable à -0,06 %.

Dépenses de fonctionnement 2023

En k€	BP 2022 (hors DM)	BP 2023	% DRF 2023	TAUX D'EVOLUTION
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 017	4 522	24,44 %	+ 12,57 %
012 - CHARGES DE PERSONNEL	10 250	10 946	59,15 %	+6,79 %
65 - PARTICIPATION, SUBVENTION :	691	783		
- CCAS	258	258	4,23 %	+ 13,31 %
- Caisse des Ecoles	7	20		
- Associations sportives, culturelles, etc.	181	159		
66 - CHARGES FINANCIERES	268	275	1,49 %	+ 2,61 %
AUTRES DEPENSES :				
- 020 - Dépenses imprévues :	501	512	2,77 %	+ 2,19 %
- 014 - Atténuation des produits	445	400		
(contribution FPIC, reversement amendes)	54	102		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	755	785	4,24 %	+ 3,97 %
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	630	682	3,68 %	+ 8,25 %
TOTAL	17 113	18 505	100 %	+ 8,13 %

Je ne reviens pas sur toutes les raisons notamment des charges de personnel (revalorisation du point d'indice + des grilles des catégories C mécaniquement par la revalorisation du SMIC). Pour rappel, nous avons déjà une demi-année d'augmentation mais le BP 2023 compte +700 000 € rien que pour cet aspect. Encore une fois, les effectifs sont légèrement en baisse, ce n'est donc pas un effet volume qui joue.

Vous voyez que les +700 000 € en recettes par le simple effet base de la revalorisation de la Loi de Finances sont déjà gommés par les charges de personnel. Sauf que cela ne s'arrête pas là, il y a également les charges à caractère général, c'est-à-dire les petites dépenses quotidiennes. Pourquoi passons-nous de 4 M€ à 4,5 M€ ? Cela comprend notamment l'augmentation des fluides mais nous avons aussi diminué toutes les petites dépenses des services, à qui nous avons demandé un effort de -10 % dans ce chapitre, quand c'était possible. C'était une moyenne, un objectif, certains ont réussi, d'autres sont allés au-delà. En tout cas, c'est un

effort assez colossal qui a été demandé aux services et cette nécessité a été respectée. Nous pouvons les en remercier.

Nous avons donc fait un effort d'un côté, les fluides ont explosé de l'autre côté, ce qui fait que nous arrivons quand même à +500 000 €. Sachant que ce montant n'a pas été compensé en recette jusqu'à présent.

À noter que 100 000 € sont passés du 011 à un autre chapitre, notamment les logiciels, l'informatique. Ce sont des écritures comptables.

Associations sportives, culturelles, etc. : de la même manière, un effort a été demandé aux associations en général, ce ne sont pas forcément les associations sportives et culturelles qui ont fait l'objet de grosses diminutions, ce sont plutôt :

- l'USVEC qui a des fonds de roulement et de trésorerie importants ;

- le cinéma (AVAC) à qui nous donnons une subvention d'équilibre et qui, depuis plusieurs années, est au plus juste et ne nous demande pas les 50 000 € qu'il nous demandait avant.

C'est sur ces deux gros postes qu'ont porté les efforts même si, à leur niveau, un certain nombre d'associations ont également fait un effort.

Charges financières : nous reviendrons tout à l'heure sur l'état de la dette, les annuités en capital que nous remboursions et les différentes charges financières. Ce sont les intérêts de la dette. La petite augmentation est non pas sur la dette mais sur le CME et la ligne de trésorerie, outil budgétaire que nous utilisons depuis deux ans et qui génère quelques frais annexes.

Dépenses imprévues : tous les ans, nous votons un volume de dépenses imprévues. Nous avons laissé la ligne assez haute cette année parce que nous ne sommes pas à l'abri d'une revalorisation supplémentaire du point d'indice des fonctionnaires et que ce que nous avons budgété pour l'énergie ne soit pas tout à fait suffisant, soit parce que nous ne l'avons pas bien calculé, soit parce que nos syndicats intercommunaux qui achètent de l'énergie pour nous se sourcent plus mal qu'anticipé, soit parce que Vladimir POUTINE aura décidé d'envahir un autre pays.

Atténuation des produits : maintenant que nous sommes contributeurs, nous devons reverser les 72 000 € du FPIC à cet endroit.

Puis, je me suis déjà souvent exprimé devant vous sur le reversement des amendes. Quand on n'a pas suffisamment verbalisé et quand ce budget n'est pas atteint, la région Île-de-France nous demande de compenser son fonds de sécurité par un versement sur notre budget (30 000 €). C'est une prévision, cela peut être un peu plus ou un peu moins.

Virement de section de fonctionnement : j'y reviendrai après, c'est le virement de section à section qui permet de financer une partie des investissements.

Je vous propose maintenant de revenir à la fiscalité.

La taxe foncière sur les propriétés bâties à PVM

Vous l'avez compris, je vous passe les dizaines et centaines de milliers d'euros pour que vous gardiez les grandes masses en tête, nous avons une augmentation :

- des fluides de près de 800 000 €, ramenés au chapitre 011, nous sommes à +500 000 €,

- de la masse salariale, que nous ne pouvons pas réduire, de 700 000 €,

- soit plus de 1,2 M€ de dépenses alors que les recettes de fonctionnement, avec la seule revalorisation des bases que le Gouvernement octroie automatiquement, n'ont que +700 000 €, soit un manque entre 500 000 € et 700 000 € pour boucler le budget.

Face à cela, nous proposons ce soir une augmentation des taux de la fiscalité. C'est le seul outil à la main des collectivités territoriales aujourd'hui, il n'y a plus de taxe d'habitation ou autres à l'échelon municipal ; les mairies n'ont plus que le taux (et non pas les bases) de la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais celle-ci est anecdotique.

Évidemment, nous ne le proposons pas de bon cœur, nous le faisons parce que c'est nécessaire, dans un volume proposé ce soir de +7 % sur les taux. Cela correspond au manque dont nous avons besoin pour équilibrer le budget, ce n'est donc pas destiné à avoir une certaine flexibilité ou pour faire de gros investissements. Il faut que vous en soyez conscients.

Je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais, une de nos recettes, ce sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui sont liés aux ventes sur la commune. Nous les anticipons très largement en baisse, et encore je pense que nous avons été conservateurs et que ce sera probablement à réduire. Donc un certain nombre de recettes diminuent drastiquement.

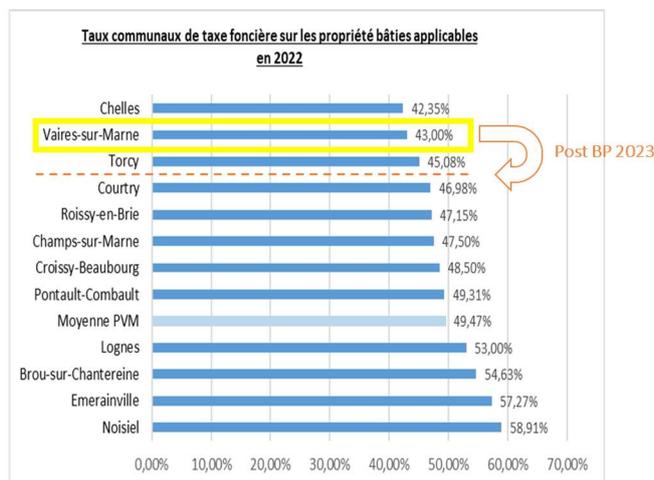
Ce soir, ce n'est pas de gaîté de cœur que nous proposons une augmentation de 7 % des taux. Attention, c'est non pas +7 % mais +7 % du taux. Cela peut paraître un peu barbare mais c'est ainsi.

Collectivité territoriales	2018	2019	2020	2020 * (com.+dpt)	2021	2022
Brou-sur-Chantereine	36,63%	36,63%	36,63%	54,63%	54,63%	54,63%
Champs-sur-Marne	29,50%	29,50%	29,50%	47,50%	47,50%	47,50%
Chelles	24,35%	24,35%	24,35%	42,35%	42,35%	42,35%
Courtry	28,98%	28,98%	28,98%	46,98%	46,98%	46,98%
Croissy-Beaubourg	30,50%	30,50%	30,50%	48,50%	48,50%	48,50%
Emerainville	39,27%	39,27%	39,27%	57,27%	57,27%	57,27%
Lognes	35,00%	35,00%	35,00%	53,00%	53,00%	53,00%
Noisiel	32,23%	32,23%	32,23%	51,23%	58,91%	58,91%
Pontault-Combault	31,31%	31,31%	31,31%	49,31%	49,31%	49,31%
Roissy-en-Brie	29,15%	29,15%	29,15%	47,15%	47,15%	47,15%
Torcy	27,08%	27,08%	27,08%	45,08%	45,08%	45,08%
Vaires-sur-Marne	22,95%	22,95%	22,95%	40,95%	40,95%	43,00%
Moyenne PVM	30,66%	30,66%	30,66%	48,66%	49,30%	49,47%

* Suite à la réforme de la taxe d'habitation, les communes récupèrent la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties

Libellés	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2022	Taux 2023	Produit correspondant 2023
TFPB	18 079 k€	43,00 %	46,01 %	8 318 k€
TFPNB	44 k€	51,36 %	54,96 %	24 k€
TH	603 k€	22,28 %	23,84 %	144 k€
Total	18 726 k€			8 486 k€

Détails de la fiscalité vairoise :



Jusqu'à l'année dernière, nous avions la taxe d'habitation la plus faible des douze communes de Paris Vallée de la Marne. Après le vote du BP 2023, nous serions à 46 % sur la taxe foncière des propriétés bâties et la troisième ville la moins taxée en taxe foncière, Chelles et Torcy étant légèrement inférieures et d'autres largement supérieures. Cela signifie que, pour un appartement de 50 m², vous payez beaucoup plus cher à Noisiel ou à Emerainville qu'à Vaires-sur-Marne.

Ce n'est jamais une bonne raison de demander une revalorisation des taux mais c'est pour relativiser l'ensemble.

Il vous est donc proposé dans le point n° 3 une revalorisation uniforme des taux de 7 % :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, ce qui rapporterait 8,3 M€ (notre ressource principale),
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : s'agissant des terrains libres, il n'y en a quasiment plus, nous percevons 24 000 € ;
- de la taxe d'habitation des résidences secondaires : comme je le disais en préambule, nous ne pouvons plus revoter des taux sur la taxe d'habitation des résidences principales puisque, en 2023, plus aucun propriétaire ne la paie, c'est uniquement sur la résidence secondaire. Vous me demanderez sans doute pourquoi ne pas l'augmenter plus mais des règles fiscales nous obligent à lier les taux.

Voilà le point sur les taxes.

Je rappelle, pour que tout le monde l'ait bien en tête, que, quand on augmente les taux de 1 %, cela rapporte à la commune 75 000 € (1 % = 75 000 €) et que le budget de fonctionnement de la Collectivité s'élève à 18 M€. Vous voyez que, en réalité, ce n'est pas beaucoup. Le levier de la fiscalité est certes important en volume mais, lorsqu'on l'augmente de quelques pour-cent, cela ne rapporte quasiment rien au budget. Néanmoins, cela permet d'équilibrer ce qu'il nous manque.

Autre point important, en 2023, les 9 M€ de toutes les taxes cumulées ne nous font revenir à la situation que de 2018 en matière de recettes pour la commune. Vous le savez, entre 2018 et 2019, il y a eu une

augmentation de +15 % des taux, l'année suivante, la Collectivité avait effectivement bénéficié de 500 000 € supplémentaires sauf que la réforme souhaitée par le Gouvernement avait compensé la disparition de la taxe en prenant comme référence l'année n-3, donc avant l'augmentation d'impôt. En conséquence, les contribuables vairois après l'année 2019 ont continué à payer le même niveau de taxe mais dans les caisses de la Collectivité, d'une année sur l'autre, nous avons eu un trou de -500 000 €, qu'il avait donc fallu combler ou compenser par des moindres dépenses et une augmentation des taux l'année dernière.

En termes de recettes, nous revenons à la situation budgétaire fiscale de 2018. Entre-temps, il y a eu des petites crises, vous le savez, je ne reviens pas dessus.

C'était sur l'aspect fiscal et budgétaire. Je vous propose de passer aux investissements, puis nous arriverons à la synthèse.

Recettes d'investissement 2023

En k€	BP 2022	BP 2023	% R3 2022	TAUX D'ÉVOLUTION
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 512	971	13,30%	- 35,78%
13 - SUBVENTIONS RECUES	2 796	2 126	29,13%	- 23,96%
EMPRUNT PREVISIONNEL	990	1 418	19,43%	+ 43,23%
AUTRES RECETTES ¹	17	1 316	18,03%	+ 7 641%
021 - VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	755	785	10,76%	+ 3,97%
68 – DOTATION AMORTISSEMENTS	630	682	9,34%	+ 8,25%
TOTAL	7 900	7 298	100 %	- 7,62%
¹ pour 2023 intègre l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 114 K€ et le produit de cession 1 200 000€				

Subventions reçues : la baisse est logique puisque, l'année précédente, nous avons un gros programme d'investissement, nous étions donc allés chercher beaucoup de subventions.

Virement de section de fonctionnement : nous sommes obligés d'être à l'équilibre dans la section de fonctionnement, c'est ce « surplus » qui vient abonder les investissements.

Dépenses d'investissement 2023

En K€	BP 2022	BP 2023	%	TAUX D'ÉVOLUTION
DEPENSES D'ÉQUIPEMENT	6 129	4 225	57,89%	- 31,06%
1641 - REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	1 564	1 644	22,53%	+ 5,11%
OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	8			
OPERATIONS PATRIMONIALES	17			
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022 REPORTE	181	1 429	19,58%	+ 689,5%
TOTAL	7 900	7 298	100 %	- 7,62%

Dépenses d'équipement : c'est en baisse mais, encore une fois, l'année précédente, nous avons un gros programme d'investissement et, cette année, nous revenons à un niveau « plus normal ». Ce chiffre est déjà relativement élevé puisque l'audit financier et budgétaire de début de mandat nous indiquait que, au vu de notre strate et de nos recettes, les dépenses d'équipement étaient généralement de 2,5 M€. Néanmoins, ce chiffre comprend les restes à réaliser 2022, les dépenses d'investissement réelles et nouvelles sont de 2,5 M€.

La structure du budget primitif 2023

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT (équilibre à 18 505 k€)	Charges de personnel	10 946 k€	Impôts et taxes :	12 771 k€
	Charges à caractère général	4 522 k€	- Fiscalité directe	9 255 k€
	Charges de gestion (part., sub.)	783 k€	- Attribution de compensation PVM	2 647 k€
	Charges financières	275 k€	- DMTO	450 k€
	Atténuation de produit	102 k€	- Autres taxes indirectes	420 k€
	- Reversement amende police	30 k€	Dotations, subventions :	2 798 k€
	- Contribution FPIC	72 k€	- DGF	551 k€
	- DSU	228 k€	- Participations (Etat, région, dép.)	1 427 k€
Autres dépenses (dont imprévues)	410 k€	- Compensation Etat (TH)	574 k€	
Dotation aux amort. provisions	682 k€	Produits des services	1 087 k€	
Virement		Divers recettes	231 k€	
		Report à nouveau créateur	1 618 k€	
INVESTISSEMENT (équilibre à 7 298 k€)	Annuité en capital de la dette	1 644 k€	Virement	
	Dépenses d'équipement :	4 225 k€	Amortissements des immos	682 k€
	- RAR 2022	1 730 k€	Subventions + dotations :	1 368 k€
	- Travaux ST	2 202 k€	- Affectation en réserve	114 k€
	- Informatique	180 k€	- FCTVA	515 k€
	- Autres Investissement	112 k€	- Taxe aménagement	250 k€
			- Subventions	403 k€
	Déficit d'inv. 2022 reporté	1 429 k€	RAR 2023	3 044 k€
		Emprunt	1 418 k€	

C'est peut-être un poncif mais le budget doit être équilibré. Ce n'est pas comme l'État, nous ne pouvons pas nous endetter pour le faire. Il doit être équilibré par section, donc la section de fonctionnement et la section d'investissement.

- Dépenses de fonctionnement

- L'augmentation des charges de personnel (+700 000 €) n'est peut-être pas terminée.
- Les charges à caractère général ont été contenues malgré l'augmentation des fluides (+500 000 €).
- Les charges de gestion sont par exemple des participations à des syndicats ou des subventions aux associations.
- Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette : vous verrez dans un graphique qu'ils sont en diminution.
- Atténuation des produits : reversement au FPIC et des amendes de police.

- Recettes de fonctionnement

- Attribution de compensation PVM : cela correspond aux compensations des compétences que nous assurons au nom de l'agglomération. C'est stable, aucune nouvelle compétence ne nous ayant été transférée.
- DMTO : c'est en gros l'objet des différentes ventes de biens immobiliers sur la commune. L'an dernier, ils étaient très importants mais, là, c'est probablement optimiste.
- La DGF est stable cette année parce que, dans la Loi de Finances, dans leur grande mansuétude, les parlementaires ont considéré qu'il serait bien de ne pas la baisser. Nous verrons après qu'elle a drastiquement baissé ces dix dernières années. En 2024, elle devrait donc à nouveau continuer. C'est le moyen du Gouvernement sur les collectivités territoriales.
- Nous percevons la DSU aujourd'hui mais, au vu des critères et de la formule de calcul, cela ne devrait pas continuer au-delà de 2024 ou 2026. Ce sont donc encore 200 000 € qui pourraient disparaître à terme.
- Participations : c'est un effort qui a été fait pour aller chercher un certain nombre de subventions diverses et variées, et pas forcément en section d'investissement.
- Produits des services : cela ne représente « que » 1 M€ par rapport à la fiscalité qui représente 12 M€.
- Report à nouveau créateur : point n° 2 de ce Conseil, il s'agit de notre matelas qui, d'un exercice sur l'autre, est réinjecté dans le budget suivant. L'an dernier, il était en diminution à hauteur de 1,3 M€, cette

année, il est un peu plus important. Il y a des règles d'équilibre réel mais je ne rentre pas dans ce détail ce soir, sauf à ce que vous le souhaitiez, auquel cas Mme FLOCH sera bien plus compétente que moi pour le faire.

- Dépenses de fonctionnement

- Annuité en capital de la dette : c'est ce que nous remboursons tous les mois.

- Dépenses d'équipement : comme je l'indiquais, cela paraît assez élevé mais cela comprend 1,7 M€ de restes à réaliser 2022, les travaux des services techniques, informatiques et les autres investissements.

- Recettes d'investissement

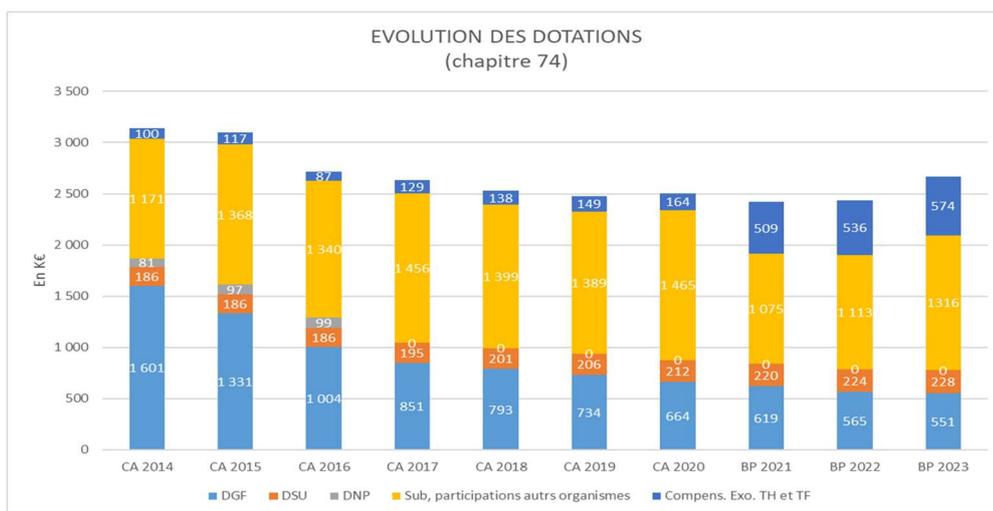
- FCTVA : c'est la partie de TVA que nous récupérons, ce que nous ne pouvons pas faire en totalité. Pour le public qui ne le sait pas forcément, nous payons avec la TVA et, au lieu d'être remboursés 20 %, nous ne le sommes qu'à hauteur de 19 % environ, avec en plus un décalage l'année suivante.

- Taxe d'aménagement : c'est lié aux constructions. L'année dernière, elle était plus élevée parce qu'une tranche de l'opération Navatte* avait été facturée de cette taxe. Cette année, quoiqu'en disent un certain nombre de personnes, les constructions n'ont pas explosé à Vaires-sur-Marne.

- RAR (restes à réaliser) : encore une fois, nous avons les recettes issues de la vente du bâtiment situé derrière l'école maternelle de l'Aulnay (1,2 M€).

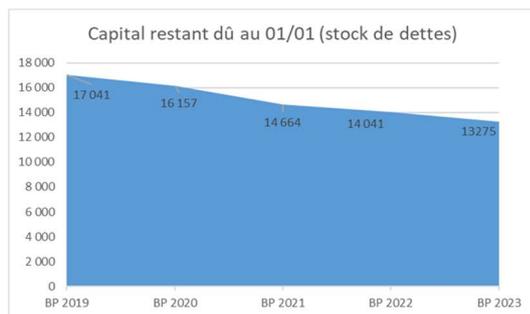
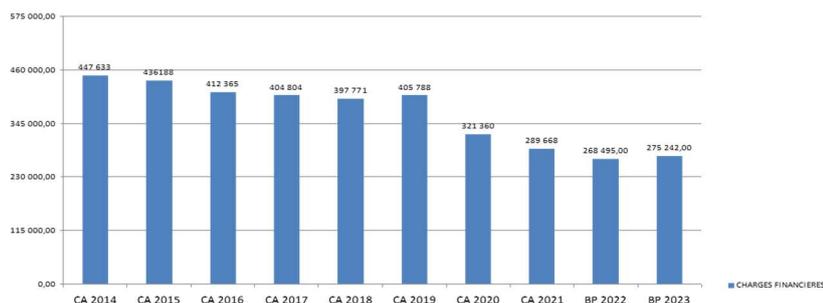
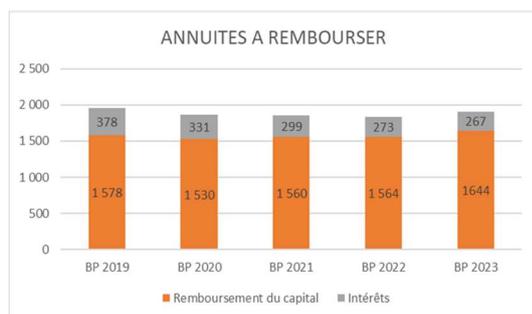
Voilà un peu pour la synthèse et la construction de ce budget.

Je passe rapidement aux autres slides car, même si ce n'est pas un débat, il y aura forcément des questions/réponses.



C'est grosso modo ce que l'État nous donne via différents fonds (DGF, DSU, subventions diverses et compensation de l'exonération de la taxe d'habitation). Pour illustrer, vous constatez que la DGF a été divisée par trois en moins de 10 ans. Les subventions et participations sont stables mais aller les chercher est un vrai combat. Quant à la taxe d'habitation, c'est certes un supplément mais, là, on n'est pas dans la fiscalité. Nous avons eu +500 000 € de compensation sauf que nous avons un trou de l'autre côté de l'ordre de 1 M€.

Etat de la dette



- 230 k€ supplémentaires de stock de dette au 01/01/24

Concernant l'annuité de la dette, c'est globalement stable depuis 2019. Le remboursement au capital de la dette est quasiment stable comme les intérêts qui ont tendance à diminuer.

Ce qui n'est pas stable, c'est le fait de rembourser plus que ce que l'on emprunte puisque c'était à hauteur de 1,4 M€. Au BP 2019, nous avions un stock de dette de 17 M€, c'est énorme. Mme la Maire me rappelait ce matin que, en début de mandat, nous avons reçu une charmante lettre du Sous-préfet nous indiquant que, au vu de notre situation financière et budgétaire, tout en respectant l'autonomie des collectivités territoriales, même si elle est relative lorsque l'on ne peut pas décider de ses propres recettes, il nous suggérait instamment de diminuer rapidement notre endettement. C'était non pas pour nous faire plaisir mais parce que, dans le cas contraire, un certain nombre de banques peuvent décider soit de ne pas prêter, soit de le faire mais à des conditions plus défavorables. C'est donc non pas un choix mais une nécessité. Après les années fastes où l'on s'endettait pour mener grand train, on passe d'une ville de maires bâtisseurs à des maires plus gestionnaires mais c'est la réalité des finances publiques qui l'impose.

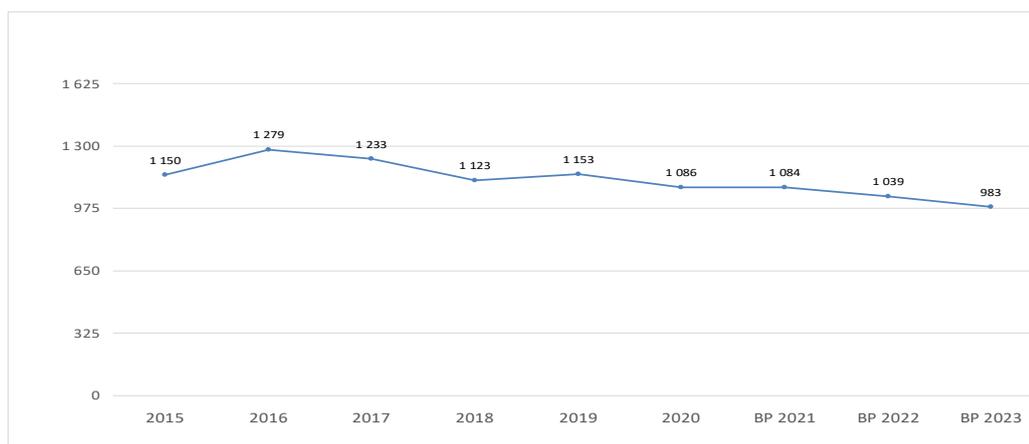
C'est vrai pour la plupart des villes. L'agglomération fait aussi des efforts considérables parce qu'elle avait atteint des sommes colossales à hauteur de 250 M€ de dettes. Ils sont obligés de voter des budgets avec un désendettement de 20 M€ voire 30 M€ par an. Forcément, cela grève en partie les investissements à long terme.

Vous avez l'état de la dette : nous passons de 17 M€ en 2019 à 13 M€ au 1^{er} janvier 2024, j'espère que nous passerons sous le cap des 13 M€.

Nous nous serons tout de même désendettés en moyenne de 4 M€ en cinq ans. C'est un effort colossal mais c'est aussi pour les générations futures puisque le stock de dettes d'aujourd'hui correspond à des intérêts et des annuités en capital plus élevés. Demain, emprunter davantage, déjà, serait risqué, ensuite, au vu de la remontée des taux d'intérêt, ferait naturellement augmenter la partie grise du premier graphique. C'est ce qu'il faut maîtriser et compenser.

Le graphique de droite ne compte que la charge financière, c'est-à-dire les intérêts cumulés. Sachant que ce n'est que pour la banque et que ce n'est pas le capital, c'est une des charges importantes à diminuer.

Dettes par habitant en fin d'année



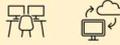
Si votre population double et si votre dette est stable, c'est que vous avez très bien géré ; si votre population diminue et si votre dette augmente, c'est que vous commencez à faire flamber la Carte Bleue. C'est donc important de diviser cela par le nombre d'habitants du territoire. Cette année, il est relativement stable, le recensement fait même état d'une diminution de 50 habitants, c'est donc 13 500 habitants plus ou moins 50 habitants. Il n'y a pas eu d'afflux de populations massives malgré les quelques constructions constatées.

Nous serons donc passés de 1 153 € de dettes par habitant en 2019 à 983 € après le BP 2023 s'il est voté. Si chaque habitant nous donnait cette somme, nous rembourserions la totalité de notre dette, mais c'est enfant compris, donc c'est un peu compliqué.

C'est un effort. Cela diminue lentement mais il faudra continuer demain, après-demain et après, après-demain parce que nous aurons besoin de faire des investissements assez colossaux (transition écologique, isolation des bâtiments, renouvellement des bâtiments publics).

Ces travaux coûteront excessivement cher. Je le dis aussi pour le public qui n'a pas forcément eu l'information non plus : à date, c'est plus de 20 M€ qui devraient être employés pour rénover ne serait-ce que les bâtiments municipaux. Ce sont des volumes insoutenables. Nous verrons comment ce sera financé mais chaque bâtiment public coûtera entre 1 M€, 3 M€ et 4 M€, ce qui dépasse le niveau des 2,5 M€ que nous pouvons structurellement nous permettre. Donc il faudra emprunter pour réaliser ce genre de travaux mais, pour ce faire, il ne faut pas être trop endetté de base. Il faudra donc rembourser au fur et à mesure et ne pas tout faire en même temps.

Détails des dépenses d'équipement

 Hôtel de ville	Création et aménagement d'une salle de visioconférence	39 k€	 Equipements sportifs	Réfection toiture local bouliste	10 k€	
	Remplacement alarme incendie,	24 k€		Remplacement douches, sanitaires, luminaires LED au stade de foot	12 k€	
	Remplacement climatiseur et LED	17 k€		Création d'un tunnel accès terrain (norme)	11 k€	
 Eclairage public	Marché de performance énergétique	50 k€	 Centre technique municipal (CTM)	Création de bureaux Service urbanisme, archive	31 k€	
	 Chauffage	Remplacement de 4 chaudières à gaz		350 k€	Réparation moteurs véhicules	30 k€
 Espace verts		Programme annuel de plantation et d'embellissement		85 k€	Achats matériels	21 k€
	 Voirie communale	Requalification et aménagement du parc des Pêcheurs (tranche 1/3)	65 k€	 Informatique	Achat logiciels, et remplacement de plus d'1/3 des postes informatiques	180 k€
Cheminement gare => site olympique		4 84 k€	Autres investissements pour le reste des services		Mobilier, matériels divers	135 k€
Réfection rue de Torcy		207 k€		 Etudes	Cheminement gare => site olympique	104 k€
Travaux de voirie divers		200 k€			Rond-point des carriers	
Travaux d'urgence		30 k€	Restructuration Marie JORAND			
Signalisation horizontale et verticale	21 k€	Terrain municipal Ile de Loisirs				
 Bâtiments scolaires et jeunesse	Etanchéité toiture - Maternelle Pêcheurs	98 k€	Parking relais	104 k€		
	Remplacement armoire TGBT - Maternelle Bois	32 k€	Plan de jalonnement			
	Remplacement alarme intrusion - Groupe scolaire Bois	25 k€	Marché de chauffage			
	Remplacement LED - Groupe scolaire Aulnay + Pêcheurs + jeunesse	36 k€	Révision allégée du PLU			
 Maison de la petite enfance (MPE)	Remplacement des portes	25 k€	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #e0f0e0;"> <p style="text-align: center; margin: 0;">Transition énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> + de 50 k€ pour le remplacement des luminaires par des LED dans les bâtiments publics + de 350 k€ pour le remplacement de chauffage plus performants </div>			
	Création d'un point d'eau	6 k€				
	Remplacement LED	6 k€				

C'est le détail des 2,5 M€ dépensés cette année. Ce sont de plus petits investissements que l'année dernière, il s'agit davantage d'entretien et de rénovation que de nouveautés. Néanmoins, cela coûte également très cher d'entretenir l'existant.

Globalement, que ce soit à l'hôtel de ville, dans les bâtiments scolaires, la Maison de la Petite Enfance ou d'autres bâtiments, nous avons décidé cette année d'acter et d'accélérer, plutôt de finaliser le remplacement des luminaires en Leds. Ainsi, il en manquera peut-être à quelques endroits mais la très grande majorité des luminaires intérieurs des bâtiments gérés par la municipalité sera changée et ce, pour éviter une augmentation potentielle, voire essayer de diminuer la charge sur la facture d'électricité.

Chauffage : c'est la même optique économique (chaudières hôtel de ville/école Paul Bert, COSEC, Pêcheurs et CAL*). Pour changer toutes les autres chaudières, il me semble qu'il y en a pour 1 M€ tout compris. Nous le ferons donc en plusieurs fois.

Je n'ai pas l'année d'installation des chaudières actuelles mais rien que les nouvelles génèrent au moins 30 % d'économie. Sur la facture qui a flambé, ce n'est pas négligeable. Je ne dis pas que ce sera rentable dès la première année mais ce sont des investissements rentables *in fine*.

Requalification et aménagement du parc des Pêcheurs : c'est à noter puisqu'un certain nombre de personnes ici présentes le réclament et des associations s'en sont fait l'écho. Nous espérons effectuer les deux autres tranches les années prochaines.

Cheminement gare => site olympique : il s'agit de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Pour rappel, 80 % de cette somme seront prises en compte par une subvention du Préfet, à qui il a fallu demander de façon insistante pour ne pas être seul à financer. Une partie de la DETR (Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux) sera affectée à ce sujet et 80 % seront pris en charge par une subvention publique.

Travaux de voirie divers : c'est ce que nous anticipons pour refaire des chaussées, seulement en bitume et non pas l'ensemble, sachant que la réfection d'une rue complète coûte 1 M€. J'invite, pour les prochains budgets et les prochaines équipes, à prévoir chaque année une ligne pour la réfection des chaussées.

Bâtiments scolaires et jeunesse : ce sont de nombreuses petites dépenses contraintes que nous n'imaginons pas ne pas faire mais qui grèvent le budget et les investissements.

Maison de la Petite Enfance : c'est une mise aux normes des portes.

Vous constatez qu'il n'y a pas beaucoup de superflu.

Réfection toiture local bouliste : on a l'impression qu'il est magnifique, il a coûté cher mais la bonne idée du design et du toit terrasse est que cela fuit.

Création d'un tunnel pour l'accès au terrain : ce n'est pas juste une lubie. Cela paraît cher pour un tunnel mais c'est pour finaliser l'ensemble des normes de la Fédération Française de Football de manière que le terrain soit définitivement aux normes en matière d'éclairage, de pelouse, d'accessibilité, etc. Cela en fait beaucoup mais, après cela, *a priori* il n'y aura plus grand-chose à prévoir pour le foot.

Centre technique municipal : il y a un peu plus de monde aux services techniques, cela a été réagencé, il faut créer un bureau pour le service Urbanisme au rez-de-chaussée, en partie sur la salle de réunion.

Réparation des moteurs véhicules : nous aurions préféré racheter des camions mais, au regard du prix, nous ne le faisons pas.

Informatique : j'y tiens. Cela comprend l'achat de matériels et le paiement des licences, ainsi que, cette année, le remplacement de plus d'un tiers du matériel informatique des agents équipés d'un ordinateur, soit entre 50 et 60 ordinateurs (PC, écrans et autres équipements liés). Je m'en étais déjà exprimé en qualifiant de préhistoriques certains équipements et matériels ici. Cela ne se voit pas de l'extérieur mais c'est indispensable pour le bien-être des agents et pour faciliter le travail quotidien. Sans bon matériel, il est évident que l'on travaille moins bien. Ce n'est pas fini, il faudra continuer tous les ans à mettre au moins cette somme pour avoir quelque chose de correct. Je ne dis pas que nous atteindrons les standards des entreprises du CAC 40 mais il faut un peu investir dans l'informatique.

C'est très important. Je ne sais pas si vous vous en souvenez mais, cette année, le Conseil départemental de la Seine-et-Marne s'est fait hacker. On ne peut pas empêcher tous les hackers mais sur tout ce qui est pare-feu, sécurité, mots de passe, double authentification, etc. nous devons monter en compétence. Tout cela ne se voit pas, coûte cher et demande du temps mais c'est indispensable. Le département de Seine-et-Marne n'a pas fonctionné pendant plusieurs mois. Imaginez demain si nous ne passions pas ces 200 000 € sur un budget de 25 M€. Nous pourrions l'augmenter drastiquement mais il y a aussi le principe de réalité, nous ne pouvons pas tout faire.

C'est nécessaire parce que, si demain matin nous ne pouvions plus fonctionner pendant deux ou trois mois, nous nous dirions que cette dépense n'était pas si élevée que cela.

Études pour la restructuration de Marie Jorand : c'est toujours dans les tuyaux même si ce n'est pas inscrit au budget cette année. Elle le sera mais pas forcément dans son entièreté, c'est-à-dire école + centre de loisirs. Ce sera peut-être seulement le centre de loisirs dans un premier temps, puisque la population n'augmente pas tant que cela et le nombre d'enfant n'augmente pas non plus autant qu'une ancienne étude le laissait penser. Peut-être que le simple réagencement de l'école Marie Jorand sera suffisant et non pas son extension.

Toutefois, l'extension du centre de loisirs sera nécessaire dans quelques années.

Pour rappel, c'est près de 400 000 € pour essayer de faire diminuer notre facture énergétique et dépenser moins dans les années à venir. Nous espérons que ce sera efficace pour les finances publiques.

Voilà pour la présentation globale du budget.

Je proposerai de passer au vote du taux de la taxe foncière des propriétés bâties, non bâties. Il y a une spécificité puisque, après, c'est le vote du Budget Primitif. Comme l'année dernière, nous effectuerons une petite précision sur l'ensemble des subventions aux associations dans lesquelles figurent, même en tant qu'adhérents, différents conseillers municipaux, auquel cas ils ne participeront pas au vote de la subvention considérée.

Je vois Monsieur NILES réagir.

M. Erick NILES.- C'est normal que je réagisse.

M. Yohann DESFOUX.- Je vous laisserai ensuite libre de vos propos. Il faut citer les personnes qui sont membres de ces associations pour qu'elles ne prennent pas part au vote de manière que le vote du Budget

soit respecté et dans une formalité correcte. Ce n'est que sur cette association et non pas sur l'ensemble du budget, Monsieur NILES.

Avant de passer au vote de ces deux délibérations, avez-vous des questions ?

Mme Marine MOGENNI.- Merci de cette présentation très détaillée, merci également aux services pour tout le travail fourni en amont et pour avoir permis cette présentation.

Je vais faire très court, il ne s'agit pas vraiment d'une question. C'est une simple prise de parole sur ce sujet ô combien important pour les finances de notre commune.

Concernant le vote du budget, en cohérence avec notre ligne de conduite depuis maintenant le début de mandat, nous considérons que ce sont vos choix et pas forcément les nôtres, donc nous nous abstiendrons.

Concernant le vote des taux, c'est une situation assez malaisante de concevoir que les situations telles que l'on peut les rencontrer en termes de contextes général et plus local peuvent conduire à ce type de réflexion et à ce type de choix. Pour autant, nous restons tout de même dans l'idée qu'un de vos éléments principaux de campagne, en tout cas un argument très fort qui touche au cœur de la population était de promettre une baisse des taux d'imposition. Nous concevons très bien que la situation a changé depuis mais, pour autant, il s'agissait non pas d'un vœu pieux mais d'un argument fort, susceptible de marquer les esprits, c'est forcément un élément qui a pris part à la réussite de votre campagne. Pour nous, c'est plus un souci de cohérence que nous souhaitons sanctionner que le souhait d'augmenter les taux d'imposition. Dans cette optique, nous voterons contre.

M. Daniel WATHLÉ.- Effectivement, après l'augmentation d'impôts en 2022 de 5 %, nous voici avec une nouvelle augmentation de 7 %, soit 12,35 % d'augmentation sur deux ans alors que vous avez été élus sur une promesse de campagne qui annonçait une baisse de 5 %. Nous pouvons constater à Vaires qu'il y a moins de services mais plus d'impôts. Vaires est devenue une ville morte et son commerce local se meurt. Pas moins de dix enseignes ont été mises en vente sur le site leboncoin, dont cinq sur la seule avenue Jean-Jaurès.

Le contexte ne justifie pas tout. Pour ne citer que Chelles et Courtry qui sont des communes proches, ces villes n'ont pas augmenté leur fiscalité ; ces villes sont très dynamiques et offrent de nombreux événements tout au long de l'année. En plus, elles poursuivent une politique d'investissements très soutenue.

Nous voterons contre aussi bien le budget que l'augmentation des taux.

Mme Isabelle SAUSSET.- J'ai une question et un ou deux points.

Vous avez parlé tout à l'heure de taxe d'habitation sur les résidences secondaires mais à aucun moment il n'a été abordé la taxe d'habitation sur les locaux vacants. Je ne sais pas s'il y en a ou si un bilan en a été fait, j'imagine que cela doit être très marginal mais je voulais poser la question à la personne légitime et compétente.

Mme le Maire.- Il n'y a pas de vote de taux de la taxe sur les locaux vacants.

Mme Isabelle SAUSSET.- Certes mais on pouvait se poser la question.

Je reviens sur ce qu'a dit M. DESFOUX au sujet du Fonds de Compensation de la TVA avec des dépenses à TVA 20 % et dont nous serions remboursés seulement à un peu plus de 19 %. Ce n'est pas tout à fait vrai puisque l'on ne dépense pas forcément à 20 %.

M. Yohann DESFOUX.- C'est vrai mais c'est un exemple : quand la TVA est à 20 %, nous sommes remboursés à 16 %, je me suis trompé tout à l'heure, ce n'est pas 19 %.

Mme Isabelle SAUSSET.- Comme c'est un remboursement forfaitaire, il est là pour tenir compte du fait que l'on paie une TVA soit à 20 %, soit à 10 %, soit à 5 %. Je pense que l'on n'est pas forcément perdant, même si je n'ai pas les chiffres.

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Nous ne récupérons la TVA que sur les investissements et ce n'est que de la TVA à 20 %.

Mme Isabelle SAUSSET.- Pour en revenir aux points plus globaux et au fond du sujet, la période est effectivement compliquée, si d'autres équipes étaient à votre place, je ne sais pas si elles s'y prendraient beaucoup mieux.

Pour les taux, nous nous abstenons parce que, certes, nous n'aurions sans doute pas fait les mêmes choix mais nous avons conscience que l'heure n'est pas simple.

En ce qui concerne le budget lui-même, vous savez très bien que mon point de crispation est par rapport à l'isolation des bâtiments. Quand vous dites qu'il faut absolument désendetter et que c'est pour les générations futures, cela me fait bondir parce que vous reportez l'isolation à après, après-demain. Or, le GIEC est quand même assez clair, il dit que la décennie 2020 est vraiment cruciale pour l'enjeu environnemental. C'est pour en revenir à des considérations beaucoup plus terre à terre, oui, s'endetter pour isoler les bâtiments serait beaucoup plus rentable que de continuer de payer 700 000 € ou 800 000 € de fluide. Autrement dit, même si le taux bancaire augmente, il augmente moins vite pour l'instant que le gaz ou l'électricité.

Si je ne me suis pas trompée, il me semble qu'en commission il avait été mentionné que le taux d'intérêt moyen était autour de 2,80 %, disons 3 %, ce qui fait que, sur les 230 000 € remboursés cette année, on a économisé 6 000 € d'intérêts. Même si on doublait et si le taux bancaire passait à 6 %, on serait encore très loin des 700 000 €.

En revanche, j'ai très bien compris que ce n'est pas uniquement vous qui portez ce dogme libéral, c'est beaucoup plus large dans la société, il n'y a pas de vase communicant entre la logique financière et le bon sens.

Pour déflorer le sujet, vous aurez compris que nous voterons contre le budget mais je veux quand même vous parler de la loi n° 2023-220 du 30 mars 2023. C'est vraiment tout récent. Elle a été codifiée à l'article L.2224-34 du Code général des collectivités territoriales.

M. Yohann DESFOUX. - Quel est son nom ?

Mme Isabelle SAUSSET. - Je ne le sais pas. Le dernier alinéa de l'article L.2224-34 du Code général des collectivités territoriales nous dit que « *les établissements publics de coopération intercommunale [dans notre cas, l'agglomération Paris-Vallée de la Marne] peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres [les communes qui les constituent], des études et tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces études et de ces travaux. À cette fin, des conventions sont conclues avec les membres bénéficiaires.* »

Donc, oui, nous voterons contre le budget mais, surtout, nous vous demandons de faire le maximum auprès de la Communauté d'agglomération pour voir si vous pouvez avancer sur ce sujet, parce que nous ne pouvons pas attendre après, après-demain. Je comprends que, les 20 millions, si nous devons tout faire d'un seul coup, seraient énormes mais, là, vous avez une possibilité. Je vous en prie : faites en sorte d'avancer sur le sujet.

M. Erick NILES. - J'ai quelques petites questions.

Les droits de place (article 7336 - page 20) sont en augmentation, passant de 500 € l'année dernière à 200 000 €. De quoi s'agit-il ?

M. Yohann DESFOUX. - Les droits de place correspondent au règlement de voirie qui a été voté et à un certain nombre de redevances correspondantes, qui ont été actées et recouvrées. Comme l'année dernière, cela n'a pas du tout été recouvert, là, vous avez deux exercices, 2021 et 2022. En plus, cela a augmenté entre les deux puisqu'il y a eu plus de recouvrements.

Pour rappel, les droits de place sont les places de parking pour les transporteurs de fonds, la pose d'une benne de travaux (location du domaine public). Quand on a des gros chantiers, il y a plus de droits de place, c'est comme la taxe d'aménagement. Cela fait tout de même des rentrées supplémentaires mais cela baissera automatiquement l'année prochaine.

M. Erick NILES. - Article 73111 (page 20) : pourquoi la recette des impôts augmente-t-elle de 15 % alors que le taux de la Ville est de 7 % ?

M. Yohann DESFOUX. - Je l'ai dit tout à l'heure mais c'est un plaisir de répéter : il y a plusieurs éléments. La Ville vote le taux et il y a eu une revalorisation des bases en Loi de Finances qui augmentent également. Les deux se cumulent.

M. Erick NILES.- Nous avons constaté que, dans le Budget Primitif, n'apparaissent pas les pages de l'annexe 4 : éléments du bilan, méthode utilisée pour les amortissements et états des amortissements au 1^{er} janvier 2023. Nous vous demandons de nous communiquer rapidement l'ensemble de cet état.

M. Yohann DESFOUX.- Comme indiqué en Commission des Finances, ce sera acté et transmis avec le Compte Administratif 2022. Comme nous n'avons pas pu finaliser le Compte Administratif, ils y seront au prochain Conseil municipal.

M. Erick NILES.- Je reprends la parole pour la dernière fois.

J'en reviens à ce que vous avez dit tout à l'heure concernant les associations. J'ai préparé un texte pour contrecarrer votre position, Madame la Maire, de l'année dernière :

Selon la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 « *constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

C'est lié au vote, indépendamment de toutes personnes qui a affaire à une association et qui est membre élu.

Mme le Maire.- Et alors ?

M. Erick NILES.- Je vous lis la suite : l'intérêt peut être direct concernant l'élu ou indirect, se rapportant à des proches de l'élu, conjoint, parents, enfants. Par une Délibération du 3 mai 2022, la Haute Autorité de la Transparence de la Vie publique a rappelé des règles en la matière particulière sur la situation des élus participant aux instances dirigeantes d'une association, président, membre du bureau par exemple mais aussi administrateur, actif, fonction de direction. Ainsi, la HATVP précise qu'une telle participation même sans rémunération nécessite en principe le déport de toute décision concernant l'association (travaux préparatoires, débats, délibérations), les procès-verbaux des séances de délibération et d'éventuelles réunions préparatoires doivent faire mention des déports et du fait que l'élu concerné a quitté la salle.

Dans la situation présente, notre Conseil doit examiner l'attribution de subventions à un bon nombre d'organismes dans lesquels des élus désignés par notre assemblée exercent les fonctions de présidents, membres du bureau, directeurs ou administrateurs au sein de leur Conseil d'administration. Il convient donc de respecter, comme cela a été le cas en commission, la règle de déport de nos collègues relevant de cette situation.

Mme le Maire.- Tout le monde aura compris ici que cette intervention est pleine de sous-entendus. Soit vous êtes très clair et vous annoncez exactement le sujet ou le problème, soit nous allons procéder au vote des taux et du budget et nous allons effectivement identifier les associations. Si dans cette instance des personnes siègent ou sont membres d'une association, elles sont priées, si possible et si elles le souhaitent, de nous le signaler de façon que nous puissions indiquer qu'elles ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association en question.

Je ne sais pas exactement quel est le sujet ou polémique vous voulez une fois de plus avancer mais, pour le moment, je ne vois pas d'autre alternative à notre problème.

M. Erick NILES.- Madame la Maire, l'année dernière, vous nous avez empêchés de faire cela.

Mme le Maire.- Non.

M. Erick NILES.- Si.

Mme le Maire.- Encore faut-il que vous preniez le temps de lire et que vous ayez la volonté de comprendre quelque chose. L'année dernière, les élus qui faisaient partie d'associations n'ont pas participé au vote.

Je rappelle également que le règlement du Conseil municipal impose de poser ces questions au préalable. Donc, Monsieur NILES, vous conviendrez que, avec vos questions répétitions, je suis plus que tolérante à ce sujet.

J'ai ici la Délibération de l'année dernière et elle est sans ambiguïté. Peut-être ne comprenez-vous pas ce qui est écrit mais il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas de sujet.

M. Erick NILES.- Nous vous sortirons les éléments.

Mme le Maire.- J'ai la Délibération, Monsieur NILES.

M. Daniel WATHLÉ.- Je précise que, effectivement, l'année dernière, vous aviez bien démarré le processus en disant que les gens devaient se déporter, sauf que vous avez oublié de faire voter, vous êtes passée au point suivant. Regardez la vidéo, nous n'avons pas voté. C'est la réalité.

Mme le Maire.- La demande de vote a été faite, vous n'avez pas participé au vote.

M. Daniel WATHLÉ.- Nous n'avons pas participé au vote du budget.

Mme le Maire.- S'il y a une incompréhension sur le vote du budget 2022 et si tous les ans vous reprenez le budget 2022, nous n'avancerons pas vite sur beaucoup de sujets.

Pour le budget 2023, nous demandons à toutes personnes qui siègent ou qui sont membres d'une association de ne pas participer au vote. Il en va de votre responsabilité.

Il est procédé à un tour de table des élus municipaux pour identifier ces situations.

M. Daniel WATHLÉ.- Je signale que notre groupe s'abstiendra lors du vote de toutes ces subventions. Nous n'avons pas pu accéder aux dossiers, nous ne savons donc pas si la réduction que vous appliquez aux associations est justifiée et proportionnée. En attendant de les consulter, j'espère que, l'année prochaine, vous pourrez remettre une commission nous permettant d'échanger en amont du Conseil municipal.

Mme le Maire.- Le vote des subventions fait partie intégrante du vote du budget.

Vous ne pouvez pas dire que vous votez contre le budget mais que vous votez pour toutes les subventions. Il faut assumer ses choix.

Effectivement, vous avez demandé les dossiers. Nous vous avons fait la même réponse que l'année passée : tant que cela n'a pas été voté et que ce n'est pas acté, vous n'avez pas communication des dossiers. L'an dernier, vous les avez eus après le vote.

M. Daniel WATHLÉ.- Même réponse que l'année dernière : si nous avions eu une commission, nous aurions eu la possibilité de les consulter en amont.

Mme le Maire.- Certes mais la Commission n'est pas obligatoire.

M. Daniel WATHLÉ.- Beaucoup de choses ne sont plus obligatoires.

Mme le Maire.- Bien sûr mais c'est comme cela.

M. Erick NILES.- Cela s'appelle la démocratie.

Mme le Maire.- Cela s'appelle surtout votre notion de la démocratie.

Cet aparté sur les subventions ne peut pas éluder ou faire en sorte qu'il n'y ait pas de réponse aux quelques points qui ont été évoqués.

Nous sommes tout à fait conscients, d'ailleurs M. DESFOUX l'a évoqué tout à l'heure, que l'augmentation de la taxe foncière n'est pas un choix, nous aurions préféré bien sûr faire autrement. Vous avez dit, et c'est tant mieux, que ce point avait été un argument de vote pour les administrés, peut-être ou pas puisque la taxe foncière concerne non pas tous les administrés mais qu'une partie. En effet, compte tenu qu'il n'y a plus de taxe d'habitation, environ la moitié des administrés ne paie plus d'impôt sur la commune. Si la diminution de 5 % a été un point de rejet ou d'adhésion, dont acte.

Maintenant, mais je répondrai plus globalement à tous les autres points, je veux simplement rappeler une règle élémentaire, de niveau CM2 : 5 % et 7 % d'augmentation de taux n'équivalent pas à 12 % d'augmentation. Déjà, les taux ne s'additionnent pas. En plus, 7 % par rapport au taux de l'année dernière représentent 3 points. C'est 7 % du taux mais je sais très bien que c'est ce que vous direz dans votre futur tract. C'est complètement faux. Heureusement que les Vairois ont des connaissances en mathématiques.

Vous avez parlé de ville morte, c'est votre façon de voir les choses. Dont acte.

Vous avez parlé de fermeture de commerces. Effectivement, des commerces ferment mais certains cherchent à vendre, parfois depuis 2017. En 2017, 2018, 2019, ce n'était pas notre équipe. Je n'étais certainement pas au Commerce. Ils cherchent donc à vendre depuis cette date et continuent de chercher à vendre.

Nous avons rencontré les commerçants, nous n'avons absolument pas mis de charges supplémentaires et complètement irraisonnées sur le dos des commerçants. Effectivement, avant, ils ne payaient quasiment rien du tout. Maintenant, ils paient un peu. Ce n'est pas pour cette raison que des commerçants quittent Vaires.

En revanche, vous avez certainement une solution à tout, peut-être pourrez-vous faire en sorte que les commerçants restent à Vaires. Maintenant, s'ils ne restent pas, c'est aussi peut-être et surtout parce que les Vairois ne vont plus chez les commerçants vairois. Ce n'est pas la Collectivité qui fait que le commerçant séduit la population vairoise, c'est aussi parce que les Vairois ne vont plus chez les commerçants.

Vous avez parlé de Chelles, ville attractive, oui, 50 000 habitants. Comparer Chelles à Vaires-sur-Marne, c'est avoir très peu de notions en matière de comparaison. On ne peut pas comparer une ville de 50 000 habitants à une ville de 13 500 habitants.

Vous avez aussi évoqué Courtry. Tout est magnifique à Courtry, d'ailleurs, on se demande pourquoi toutes ces personnes qui vantent Courtry ne vont pas habiter là-bas. Je vous le conseille, ainsi, vous verrez si vous pouvez vous promener dans les rues, quelles rues d'ailleurs, ou accéder à des parcs. La ville n'est pas comparable.

Par ailleurs, Courtry dispose d'une salle des fêtes, qui existe depuis pas mal d'années puisque c'était du temps de la zone industrielle de Courtry où les entreprises avaient permis son financement. Cette salle des fêtes fonctionne et rapporte de l'argent à la Collectivité parce que, si vous consultez les Décisions du Conseil municipal de Courtry notamment, vous verrez que les droits de place et autres sont intéressants, ils sont une vraie recette pour la ville. Si nous avions un espace similaire, nous pourrions peut-être faire la même chose. Or, ce n'est pas le cas.

Une nouvelle fois, il faut comparer ce qui est comparable. Après, on peut faire d'autres choses mais, pour le moment, je ne pense pas que l'on puisse comparer Vaires-sur-Marne à Courtry, ville de 6 000 habitants, et Chelles, ville de 50 000 habitants.

Concernant l'augmentation du taux de 7 %, je rappelle que cela équivaut à 3 points et non pas à 7 points.

Je vous remercie quelque part de votre analyse très objective de la situation et de vos dons de visionnaire. En 2019, puisque les programmes ont été conçus en 2019, nous n'avions pas connaissance de l'envolée des prix du gaz et de l'électricité, de l'augmentation et de la révision des coûts des services, de l'augmentation des coûts de marché, notamment avec la crise du Covid-19 et surtout, si vous étiez au courant, nous n'étions pas au courant du conflit qui dure maintenant depuis plus d'un an entre l'Ukraine et la Russie, conflit qui s'appelle une guerre. Nous ne le savions pas, nous sommes désolés.

Nous ne savions pas non plus que nous allions avoir une augmentation de la restauration scolaire, pour les seniors et la petite enfance. Contrairement à ce que vous dites, j'aimerais savoir quels services nous avons supprimés car, malgré tout cela, non seulement nous n'avons pas supprimé de service mais nous en avons même créé d'autres.

M. Daniel WATHLÉ.- J'ai parlé de ville morte, je n'ai pas dit que vous aviez supprimé des services, je parlais en termes d'événements, il n'y a rien.

Mme le Maire.- Peut-être ce week-end n'étiez-vous pas là mais il s'est passé des choses, et même les 15 jours précédents. C'est vrai que l'on ne voit que ce que l'on veut voir.

Donc, non seulement nous avons maintenu les services mais nous en avons créé d'autres. Dont acte.

Nous augmentons la taxe foncière et nous assumons complètement parce que, pour avoir un budget en équilibre et compte tenu de toutes nos contraintes, nous sommes dans l'obligation de le faire pour maintenir les services existants. Nous n'avons pas répercuté la hausse de la restauration scolaire sur les tarifs aux familles.

Après, je peux continuer toute la soirée mais je laisse la parole à M. DESFOUX qui avait peut-être quelques précisions à apporter.

M. Yohann DESFOUX.- J'avais noté beaucoup de petits points mais tu les as pour la plupart évoqués.

Madame MOGENNI, vous disiez au sujet du taux que, dans un souci de cohérence, vous vous absteniez. Je rappelle que le vote du taux avec 7 % d'augmentation du taux, cela fait 3 points, c'est-à-dire que nous passons de 43 % à 46 %. Il y a la base cadastrale, nous appliquons ce taux nouveau, c'est bien 3 % d'augmentation et 7 % d'augmentation du taux. Cela peut paraître compliqué mais c'est très simple. Il ne faut pas les additionner, nous l'avons dit tout à l'heure, cela se multiplie.

Mme Marine MOGENNI.- Quel est le rapport ?

M. Yohann DESFOUX.- Vous disiez que vous ne voteriez pas le taux. Je rappelle simplement, avant d'enchaîner sur le 43 % => 46 %, que nous ne le faisons que dans un souci d'équilibre et non pas pour investir par exemple.

En effet, Monsieur WATHLÉ, vous avez dit qu'il y avait moins de services à Vaires. Je l'ai bien noté pour ma réponse. En l'espèce, c'est faux cette année, c'est donc un mauvais exemple, puisque nous récupérons à l'état civil la possibilité de faire à nouveau dans notre mairie les cartes d'identité et les passeports, ce qui est une excellente nouvelle et ce que nous demandons depuis très longtemps. Parfois, les crises sont nécessaires puisque, avec la crise des passeports, certaines communes ne pouvaient plus les assurer, le Gouvernement a donc lâché du lest et a accepté de laisser aux volontaires, notre ville l'était et l'a toujours été, la possibilité de les faire à nouveau.

Même s'il y a une petite compensation, c'est quand même un coût d'aménagement, d'armoires fortes, de matériels biométriques. Surtout, il faut mettre à disposition du personnel parce que nous savons très bien que, dès l'ouverture, c'est plein tous les jours. Il faut donc une à deux personnes quasiment à temps plein. Or, autre de mes points, je vous ai dit que c'était à effectif constant voire moindre.

Après, nous en avons débattu avec Monsieur NILES en commission, nous avons fait vérifier : si vous prenez les effectifs au 1^{er} janvier, ce n'est pas tout à fait la même chose que les effectifs moyens sur l'année. Le fait est que, même avec ces chiffres qui sont légèrement moindres que ceux au 1^{er} janvier, il y a tout de même une diminution de plusieurs ETP dans la masse salariale. Cela reste un effort sur l'embauche et le personnel.

Par ailleurs, un effort a été demandé, puisque ce n'est pas sans peine que nous avons établi ce budget, aux services s'agissant du chapitre 011 des charges à caractère général avec un objectif de -10 %. Donc un effort a aussi été fait à cet endroit.

Encore une fois, nous diminuons l'endettement non pas pour nous faire plaisir mais parce que c'est indispensable. Ce sont des éléments que les banques regardent, en tout cas les dynamiques.

Je reviens juste sur deux choses. Je me permets de compléter le pourquoi Chelles, pourquoi Courtry, c'est mieux, plus beau et plus vert ? Il y a plusieurs raisons.

Il est vrai que Chelles n'a pas augmenté les taux cette année parce que :

- S'agissant d'une ville de 55 000 habitants, les économies d'échelle sur un budget ne sont pas les mêmes que sur le nôtre. Nous avons énormément de services par rapport à notre strate alors que Chelles n'a pas forcément beaucoup plus de services. Même s'il y a plus de piscines et autres, si vous faites une proportion, donc x 4 par rapport à Vaires-sur-Marne, vous n'avez pas x 4 de piscines, x 4 de gymnases. C'est peut-être x 3 et c'est là où se font les économies d'échelle. Une grosse ville fera donc par définition plus d'économies d'échelle.

- Autre élément qui explique grandement pourquoi Chelles n'augmente pas les taux : l'effet base de ces pour-cent votés en Loi de Finances est considérable, non seulement sa base existante est renforcée mais sa base physique augmente aussi énormément du fait des constructions. Quand vous regardez les hectares construits chaque année à Chelles, sa dynamique fiscale est sans commune mesure avec la nôtre. Nous construisons un peu, nous avons un petit pourcentage d'augmentation sur les bases physiques mais, à Chelles,

c'est considérable. Cela demandera des services supplémentaires dans le temps et cela viendra mais, à date, c'est une raison que nous n'avons pas.

Pour Courtry, les raisons sont très différentes. C'est une petite ville qui a la chance d'avoir deux choses :

- Elle n'a pas de dette. L'an dernier, elle avait moins de 600 000 € de dettes. Sachant que Courtry a deux fois moins d'habitants, si nous devons comparer, son niveau d'endettement pourrait être à 6 M€ de dettes que cela ne poserait pas de problème. Ils ont toujours très peu dépensé, contrairement à ce que l'on dit, peut-être y a-t-il plus d'animations, etc. mais, en termes de dépenses, à part un stade, la réfection d'un terrain de foot et une salle des fêtes, il n'y a pas beaucoup de route, d'école, de gymnase, etc. cela joue aussi.

- Autre argument qui joue avec un effet multiplicateur énorme, Courtry a une zone commerciale de 15 hectares. Les chiffres figuraient dans le dernier journal de l'agglomération, cette zone d'activité comporte énormément d'entreprises qui rapportent à l'agglomération un certain nombre de taxes mais également beaucoup de taxe foncière. À terme, ce n'est pas encore effectif mais 15 hectares seront concernés. C'est énorme. Pour donner une idée, dans la zone centrale EDF qui se développe, qui nous permettra en 2024 ou 2026 d'avoir une certaine rentrée d'argent liée à la taxe foncière, seul 1,5 hectare sera occupé par les entreprises. C'est un facteur 10 et la commune est deux fois plus petite.

Elles n'ont donc ni les mêmes ressources ni les mêmes besoins.

C'était pour donner des éléments de contexte parce que c'est facile de dire que l'herbe est plus verte ailleurs mais, à mon sens, il y a des points positifs et négatifs partout. Il y a un ou deux week-end, le Maire de Courtry était présent et d'anciens administrés étaient ravis de lui que c'était bien à Vaires où ils venaient de s'installer. Il y a donc fort heureusement des contre-exemples.

Enfin, c'est un débat ou un échange avec Madame SAUSSET sur les 20 M€ de rénovation de l'ensemble des bâtiments publics. Dans l'idéal, nous sommes d'accord qu'il faut les faire. Sur le principe, nous sommes plus que d'accord. La réalité financière et budgétaire est toute autre.

Si vous faites un emprunt de 20 M€ aujourd'hui à 3 % ou 4 %, je fais aussi un petit calcul de coin de table, qui vaudra ce qu'il vaudra : si vous empruntez, vous augmentez l'annuité d'au moins x 3 ou x 4, si vous voulez augmenter les impôts de 300 % ou 400 %, je ne suis pas sûr que cela passe.

Mme Isabelle SAUSSET.- Ce n'est pas ce que je disais.

M. Yohann DESFOUX.- C'est juste pour donner les ordres de grandeur de ce que cela pourrait représenter : x 4 ou x 5 des impôts pour financer une seule chose. Dans le contexte actuel, je ne suis pas sûr que la solvabilité et l'acceptabilité des personnes, des consommateurs qui sont aussi des contribuables soient à ce niveau.

Mme Isabelle SAUSSET.- Le budget de la commune et de l'agglomération.

M. Yohann DESFOUX.- J'ai bien compris mais je vous expliquais aussi tout à l'heure que la Communauté d'agglomération est beaucoup plus endettée que nous et n'a pas les moyens de faire ce que nous voudrions et ce qu'elle voudrait. Typiquement, prenons l'exemple de la rénovation de la partie conservatoire et de la médiathèque, dans l'idéal et comme cela avait été acté il y a quelques années, nous aimerions bien qu'elle prenne un terrain et fasse une médiathèque ou autre chose pour plusieurs millions d'euros mais, aujourd'hui, elle n'a pas les moyens de le faire non plus.

C'est pareil, c'est une bonne idée sur le principe, j'aimerais beaucoup que l'agglomération finance beaucoup plus de choses, surtout à Vaires, mais cela paraît assez peu probable, malheureusement.

Mme Isabelle SAUSSET.- Il faut vous battre.

M. Yohann DESFOUX.- Je suis bien d'accord mais, à l'agglomération, par définition, il faut se battre tout le temps.

Pour terminer, parce que ce ne sont pas des sujets faciles pour les élus et les services, je souhaite remercier le service Financier, Madame FLOCH, Madame GIBERT, parce que c'est compliqué en ce moment, et l'ensemble des autres services à qui il a été demandé un effort dans le cadre de la préparation budgétaire. Je les remercie tous globalement et je souhaite bon courage à mes successeurs et à qui que ce soit qui voudrait

prendre ou prétendre aux responsabilités, puisque les budgets en ce moment sont compliqués et je crains que, dans les années à venir, ils ne le soient davantage.

Merci de votre attention, j'en ai terminé.

Voulez-vous que je relise la Délibération exacte de ce que vous votez ?

Premier article, il est donc proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition directe locale pour 2023 et d'en arrêter le produit attendu ainsi que suit (*erratum* compris) :

Libellés	Bases 2023 notifiées (Etat 1259)	Taux 2023 appliqués par décision du conseil municipal	Coefficient de variation des taux/(N-1)	Produit du BP 2023
TFPB	18 079 000	46.01 %	1.069999	8 318 148
TFPNB	44 100	54.95 96 %	1.069999	24 233
TH	603 400	23.84 %	1.069999	143 851
TOTAL	18 726 500			8 486 232

Deuxième article, l'évolution des taux est la suivante :

	2022	2023
FPB	43%	46.01%
FNB	51.36%	54.95 96%
H	22.28%	23.84%

Le troisième article précise que la recette totale y afférent, soit 8 486 232 €, est inscrite à l'article 73111 du Budget Primitif de la ville. Je ne vous lis pas tout le reste, c'était le plus important.

Mme le Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 23 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH, de Mme PEREIRA DA SILVA, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA, 7 voix contre M. WATHLÉ (pouvoir de Mme RECULET), Mme BERGAGNA, M. NILES (pouvoir de M. VAUBOURG), Mme MOGENNI (pouvoir de M. BUI-HUU-TAI) et 3 abstentions de Mme SAUSSET, M. FEDER, M. GODICHE.

Nous passons au Budget Primitif.

M. Yohann DESFOUX.- Concernant le vote du Budget Primitif 2023,

Article 1, nous vous demandons d'approuver le Budget Primitif de la ville pour l'exercice 2023, équilibré en recettes et dépenses de toutes natures à la somme de 25 803 139,06 € décomposée ainsi que suit :

- Section de Fonctionnement : 18 505 301,00 €

- Section d'Investissement : 7 297 838,06 €

L'article 2 précise qu'en ce qui concerne l'attribution des subventions, les conseillers municipaux suivants n'ont pas pris part au vote pour les associations correspondantes :

- Association Jardinot : M. VILCOCQ, Mme AUDY-SCHMITT, Mme BOCH, Mme SAUSSET ;
- Association USVEC : M. RAMIREZ, M. PRILLARD ;
- Judo Club Vairois : M. BROCHÉ, M. COCHEZ ;
- Association des Familles de Vaires : Mme AUDY-SCHMITT, M. FAURE, Mme MOGENNI ;
- AVAC : Mme AUDY-SCHMITT, Mme COULAIS, Mme ALENDA, M. FAURE ;
- Amicale cycliste de Vaires : Mme AUDY-SCHMITT, M. WATHLÉ ;
- Les Elfes : Mme MOGENNI ;
- La Caverne du Dragon : Mme CHIOCARELLO ;
- Les Dits de Vergne : M. FEDER ;
- GVI : Mme SAUSSET, Mme AUDY-SCHMITT ;

- Association Hors Circuit : Mme CHIOCARELLO, Mme MOGENNI ;
- École des Sports : Mme GATIBELZA, Mme MOGENNI ;
- Green sur Marne : M. WATHLÉ ;

Ce sont bien ces deux choses qui sont liées et qui sont soumises au vote dans cette Délibération n° 4.

Mme le Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 23 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH, de Mme PEREIRA DA SILVA, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA, 8 voix contre de M. WATHLÉ (pouvoir de Mme RECULET), Mme BERGAGNA, M. NILES (pouvoir de M. VAUBOURG), Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER et 2 abstentions de Mme MOGENNI (pouvoir de M. BUI-HUUTAI).

Mme le Maire.- Les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu les 23 mai, 9 juin (Sénatoriales) et 4 juillet.

Mme Isabelle SAUSSET.- On m'a sollicitée pour vous poser deux questions :

- Le fleuriste qui est sur le trottoir le dimanche paie-t-il des droits de voirie ?
- Est-il soumis au marché, est-il le seul à vouloir candidater ou y a-t-il une mise en concurrence ?

Mme le Maire.- Effectivement, il est soumis aux droits de voirie mais il n'y a pas de mise en concurrence particulière.

Mme Isabelle SAUSSET.- Deuxième question, je l'avais un peu abordée en commission : des gens s'inquiètent de la pérennité et de la survie du centre socio-culturel puisqu'en théorie il y a à nouveau un changement de directeur et que, sauf erreur, les subventions CAF sont conditionnées au fait que des actions bien définies soient menées. On m'a demandé de vous poser la question de savoir si tout va bien ou s'il y a des raisons de s'inquiéter ?

Mme le Maire.- Nous sommes en phase de recrutement. Des raisons de s'inquiéter ? Nous cherchons un directeur, il n'y a pas de raison particulière de s'inquiéter. La structure ne fonctionne pas comme elle le devrait mais, pour autant, les activités continuent de fonctionner.

(La séance est levée à 21 h 32.)